

Car, il ne faut pas l'oublier :

Les premières conditions d'amendement pour le détenu ou le condamné sont le respect de la loi, représentée auprès de lui par son gardien, et la crainte du châtement que toute rébellion à ce principe pourrait lui attirer.

Nous n'avons plus eu à citer M. Moncelon dans ces conclusions, puisque nous considérons la refonte complète de tout notre système pénal et pénitentiaire comme le seul remède aux maux qu'il signale. D'ailleurs il se place surtout dans son livre — et cela est naturel — au point de vue des intérêts coloniaux qu'il est chargé de défendre et dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Mais nous ne voudrions pas terminer le présent travail sans le complimenter et l'assurer qu'il a fait une bonne action en osant dire tout haut ce que bien des gens savaient déjà, mais pensaient tout bas.

Émile CLAIRIN,

*Avocat à la Cour de Paris,*

*Suppléant du juge de paix du XIX<sup>e</sup> arrondissement.*

## LES COLONIES DE TRAVAILLEURS LIBRES

EN ALLEMAGNE ET EN HOLLANDE

La science pénitentiaire se fait lentement mais sûrement. Elle s'enrichit, comme toutes les sciences, successivement des expériences faites. Aux meilleures théories, il faut la sanction de la pratique. Toute étude approfondie des moyens de prévenir les délits et les crimes doit s'appuyer sur les faits.

Nous avons recherché, ici-même (1), quels seraient les meilleurs moyens de prévenir et de réprimer la mendicité et le vagabondage. Nous avons essayé de dégager les éléments de ce difficile problème en invoquant l'expérience faite en divers pays. Nous avons vu que les moyens employés avec succès ont été les deux suivants :

1<sup>o</sup> *L'Assistance morale* accordée par des agences de placement gratuit pour les ouvriers sans emploi, et les maisons de travail pour les hommes dénués de ressources et qui ne demandent qu'à travailler;

2<sup>o</sup> *Les Maisons d'internement* où le travail serait imposé aux mendiants et aux vagabonds qui le refusent, et veulent vivre, sans rien faire, aux dépens de la communauté.

Nous allons, pour l'application du premier de ces deux moyens, montrer comment ces *Maisons de travail* sont organisées et indiquer les résultats qu'elles ont produits en Allemagne et en Hollande, sous le nom de *Colonies libres de travailleurs*.

(1) Voir *Bulletin* de la Société générale des prisons, numéros de mars, avril mai et juin 1885 et les numéros de février et avril 1886.

## Des colonies de travailleurs libres en Allemagne.

### I

#### *Origine des colonies allemandes.*

Les colonies de travailleurs en Allemagne sont de date toute récente. La première fut fondée le 22 mars 1882, en Westphalie, par M. le pasteur Bodelschwingh. Elles sont organisées pour occuper le plus grand nombre possible d'hommes valides sans ouvrage, et les employer à l'exploitation en commun de propriétés d'une grande étendue. Le but est d'utiliser, dans ces colonies, tous les bras disponibles. Tout homme valide qui s'y présente volontairement, avec le désir de travailler, est reçu sans enquête aucune, et quelle que soit sa profession. Il n'y a d'autre condition exigée que la soumission au règlement de la maison.

M. de Bodelschwingh avait remarqué qu'un nombre considérable d'hommes dépourvus de toute ressource erraient de province en province et de ville en ville, sans ouvrage, incapables de s'en procurer par eux-mêmes, et se trouvaient réduits le plus souvent à vivre d'aumônes. Ce sont les futures recrues de la grande armée des mendiants et des vagabonds.

Il pensa qu'on pourrait accomplir une *œuvre sociale* d'une grande importance, en même temps qu'un *acte d'humanité*, si l'on parvenait à trouver de l'ouvrage pour tous ces bras inoccupés ; il forma le projet de les employer à mettre en culture des terrains improductifs jusque-là. Il constitua dans ce but un comité et lui soumit ses vues. Ce comité, après un mûr examen du projet qui lui était soumis, décida la création d'un établissement agricole sous le nom de *Wilhelmsdorf*. Telle fut l'origine des colonies de travailleurs en Allemagne destinées à prévenir le vagabondage et la mendicité. L'institution de ces colonies, on le voit, est bien récente, mais elle a déjà produit les résultats les plus remarquables. Quinze colonies ont été fondées en quatre ans et une seizième est en voie de formation. Elles avaient au mois d'août dernier recueilli plus de quinze mille travailleurs, et après ces quatre années d'existence seulement, depuis la fondation de la première de ces colonies, le nombre des vagabonds et des mendiants condamnés par les tribunaux,

dans treize provinces de l'empire, avait diminué de 2,250. C'est le même résultat que nous constatons en France depuis l'établissement de l'OEuvre de protection de l'enfance abandonnée.

L'histoire de ces colonies de travailleurs va montrer que l'OEuvre préventive en faveur des adultes est aussi féconde que celle dont nous faisons l'expérience dans notre pays en faveur des enfants abandonnés. C'est qu'il est un grand nombre d'hommes qui ne tombent dans la misère et ne se livrent à la mendicité et au vagabondage que parce qu'ils sont incapables de se diriger eux-mêmes, et qu'ils ont eux aussi besoin d'une protection bienveillante qui les aide à se relever.

### II

#### *Fondation de Wilhelmsdorf, première colonie de travailleurs.*

Après de longues et sérieuses délibérations, le comité fondé par M. de Bodelschwingh pour la répression du vagabondage et de la mendicité en Allemagne, acheta près de Bielefeld, à l'endroit où se trouvait auparavant la mer de Westphalie, trois propriétés avec les bâtiments existants et à peu près 500 morgens, 166 hectares de terrain pour le prix de 60,000 marcs ou 75,000 francs.

Les États provinciaux prêtèrent au comité 40,000 marcs, 50,000 francs, sans intérêt, et tinrent 24,000 marcs, 30,000 francs, à sa disposition pour l'achat d'autres terrains pour l'agrandissement de la colonie. En même temps on organisa des quêtes dans les quatre cercles de la province qui rapportèrent au delà de 12,000 marcs, 15,000 francs. Au premier appel adressé à l'impératrice, le comité reçut d'elle directement 500 marcs, 625 francs, et d'un fonds de secours créé sous le nom de « *Wilhelmstein* » 2,000 marcs, 2,500 francs. D'autres dons et un prêt de 15,000 marcs, 18,750 francs, constituèrent les premières ressources.

La colonie fut appelée Wilhelmsdorf en l'honneur de l'empereur, comme l'avait été la colonie de tisserands fondée par Frédéric le Grand un siècle auparavant sous le nom de Friedrichsdorf.

Le comité s'occupa alors immédiatement de rédiger les statuts de l'OEuvre fondés sur ce double principe : entrée libre dans

la colonie, engagement de travailler et de se soumettre au règlement de la maison.

A peine le projet fut-il connu qu'un assez grand nombre de personnes sans travail se présentèrent pour demander leur admission dans la colonie, quoiqu'elle ne dût être ouverte qu'au printemps. Le comité ne put prendre sur lui de renvoyer tous ces hommes qui demandaient du travail, et pendant l'hiver on en reçut 80 qui furent occupés près de là à Bielefeld; on dut en refuser néanmoins environ 160 pour lesquels on n'avait pas d'abri. Le 22 mars 1883 seulement les colons purent être installés à Wilhelmsdorf; depuis lors le nombre en a beaucoup augmenté. Plusieurs ont été ainsi sauvés par le travail et ont trouvé de bons emplois en sortant de la colonie.

Voici quelle place avait été choisie pour l'installation de Wilhelmsdorf. Anciennement, lorsque la mer du Nord, avant l'endigement, débordait, l'eau se répandait partout où elle pouvait trouver un passage et formait une quantité de petites baies dont on voit encore la place à Cologne, à Münster, à Leipzig et en Silésie. Le terrain ondulé à la surface, les couches d'ambre jaune, de gypse et de sel, de même que les blocs ératiques et les différents petits lacs et étangs qui existent encore démontrent l'existence d'une ancienne mer qui s'est retirée. On surmonta toutes les difficultés de culture résultant de la nature du terrain en défonçant le sol à une profondeur de 3 à 4 pieds. Les pierres ferrugineuses qui étaient un obstacle à la croissance des plantes, ramenées à la surface s'émiettaient au contact de l'air atmosphérique, et, mélangées au sable, ont formé un excellent engrais qui ne le cède en rien à l'engrais animal. C'est la nature de terrain et le bon marché relatif du prix d'acquisition qui ont décidé les fondateurs de la colonie dans leur choix. Wilhelmsdorf établi sur un sol inculte est devenu le centre d'une activité croissante. On y voit avec admiration ce que les colons ont accompli de travaux dans un laps de temps relativement si court : ces terrains stériles ont été aplanis, labourés et améliorés si bien qu'on y voit maintenant croître des arbres fruitiers et d'autres essences, et les terres amendées par ce mélange de pierres ferrugineuses et de sable assurent maintenant de riches moissons.

Au printemps de l'année courante, 1<sup>er</sup> mars 1886, la colonie comptait 272 colons. Elle en a reçu, depuis sa fondation jus qu'au

1<sup>er</sup> septembre de la même année, 3,645. Ceux qui sont sortis ont trouvé de l'ouvrage, chez des patrons, aux travaux de construction de chaussées ou de voies ferrées. Dans l'établissement même les colons ont été occupés aux travaux d'intérieur, à l'exploitation, au drainage, à la construction de nouveaux bâtiments, à la moisson et à la récolte du foin. Pendant le seul mois d'août elle a compté 2,364 jours de travail. On comprend de quelle ressource est pour une grande exploitation et quel parti il est possible d'en tirer, cette multitude de bras inoccupés et auxquels le travail seul manquait. Au 31 août, depuis la fondation, 2,156 colons avaient trouvé des emplois par les soins du comité. Le plus grand nombre de ceux qui sont entrés appartenaient à des professions étrangères à l'agriculture : on comptait, parmi ces nouveaux agriculteurs, 200 employés de commerce, 190 serruriers, 160 boulangers, 117 peintres, 111 cordonniers et 99 commis. L'expérience est complète : pour le grand nombre de ces hommes classés parmi les vagabonds et les mendiants, c'était bien l'ouvrage qui manquait et non la bonne volonté.

### III

#### *Kästorf.*

La colonie de Kästorf est la seconde colonie de travailleurs fondée en Allemagne. Elle fut ouverte en juin 1883; elle est située dans le Hanovre près de la station du chemin de fer de Gifhorn. On y arrive par une allée bordée de tilleuls magnifiques qui conduit au village de Gamsen auquel touche Kästorf. L'aspect de la colonie est simple, c'était auparavant une ferme, mais il est agréable. On aperçoit d'abord la maison d'habitation petite et massive et, derrière, le grand bâtiment de la colonie arrangé pour recevoir 150 colons. Derrière celui-ci se trouvent 3 fours à briques, des séchoirs et à côté les dépendances de l'exploitation. Le domaine appartenant à la colonie se compose de champs labourables, de prés, de pâturages, de bruyères et de marais. La principale industrie du cercle de Gifhorn est l'exploitation de la tourbe qui se fait dans de grandes proportions. Quelques-unes de ces tourbières sont exploitées par de grandes compagnies; des particuliers les exploitent aussi pour leur propre compte.

On croit généralement que les marais où se trouvent actuellement les tourbières étaient couverts d'habitations qui ont été brûlées et pillées pendant les guerres du moyen âge; ces ruines ainsi que les branches d'arbres, les feuilles, etc., ont été recouvertes pendant très longtemps par les eaux et ont formé ce combustible qu'on appelle la tourbe, ce qui peut être confirmé par l'examen des différentes parties dont elle se compose : des plantes, des racines et des feuilles. Malgré de nombreux obstacles, l'amélioration des bruyères et le dessèchement des marais ont produit les plus beaux résultats, et les colons ont dans ces bruyères et ces marais un vaste champ de travail qui n'est pas près de s'épuiser. Le terrain des bruyères est sablonneux et stérile; au-dessus sont des couches de pierre dure. On laboure profondément le mauvais terrain afin d'amener à la surface les pierres ferrugineuses que l'on emploie à l'engrais des champs; le guano, la marne et la poussière d'os remplacent les engrais naturels d'animaux. Le terrain des prairies est marécageux : on y creuse des canaux pour les assainir, les espaces incultes qui servaient de pâturages disparaissent successivement. A leur place on voit pousser de jeunes arbres d'essences différentes. Les colons ont presque terminé non loin de l'établissement la plantation d'une grande pépinière. Un des meilleurs profits, dans ce pays de bruyères, est l'élevage des abeilles et des brebis : on rencontre tout autour de la colonie d'immenses ruches d'abeilles; les fleurs du blé noir et de bruyères leur donnent pendant l'été une nourriture abondante; au printemps on transporte les ruches dans le Brunswick jusqu'au commencement de l'été; on les rapporte alors dans la bruyère où elles restent jusqu'en automne.

Un auteur danois comparait cette contrée à une petite Sibérie et les paysans à des Savoyards allemands; on ne pourrait plus admettre comme juste cette observation, en présence de ces merveilleuses transformations opérées dans le pays depuis ces dernières années. La colonie est administrée par un comité de 28 membres. Le nombre des membres de la Société qui a fondé Kästorf est de 1,232. Une commission se rassemble au moins une fois par mois pour s'occuper des affaires courantes; un comité local a été nommé par l'administration de la colonie de Kästorf. Aussitôt après l'achat de la ferme de Kästorf et avant l'ouverture de la colonie, 24 juin 1883, quelques colons demandèrent à entrer comme pensionnaires et ils furent acceptés. Au 31 mars

1884, on avait reçu 337 colons et 1,395 à la fin d'août. Il en restait, à cette époque, 126 dans l'établissement. Dès la première année 144 colons avaient trouvé de l'ouvrage chez d'autres patrons.

A Kästorf, on a donc fait la même expérience qu'à Wilhelmsdorf : de vastes terrains stériles ont été mis en culture et des hommes inoccupés, après avoir repris l'habitude du travail dans la colonie, ont pu se placer avantageusement. Leur conduite, en général, a été très satisfaisante; la tranquillité et l'ordre n'ont pas cessé de régner dans la colonie. Outre les travaux agricoles, diverses industries ont occupé quelques hommes : les ouvriers boulangers, les menuisiers, les cordonniers, les tailleurs, les carrossiers et les peintres ont travaillé de leur métier, mais seulement pour les besoins de la colonie; on a fabriqué des sabots de bois, des nattes de paille et des paniers pour les ruches d'abeilles surtout pendant l'hiver. A la fin de la première année il y avait eu 21,740 journées de travail, dont 1,221 pour le compte de personnes qui au dehors avaient loué les colons. Les frais de nourriture par tête et par jour s'étaient élevés à 42,50 pfennings, soit 53 centimes. On accorde aux travailleurs une légère rétribution. Leur salaire s'était élevé à 7,920 fr. 68 c.; la moyenne du salaire a été par jour et par tête de 29.15 pfennings ou 36 centimes. Les rapports sur la colonie font remarquer que, depuis la fondation de l'établissement, le nombre des mendiants et des vagabonds a diminué d'une manière très sensible dans la province du Hanovre et du Brunswick.

#### IV

##### *Friedrichville.*

C'est la quatrième colonie de travailleurs, par ordre de date de fondation.

Le compte rendu des travaux de cette colonie, du 1<sup>er</sup> avril 1885-1886, nous donne une idée très nette de la nature de ses opérations et de son activité. Depuis l'ouverture de la colonie, le 13 novembre 1883, elle a donné asile à 1,464 hommes. 1,338 en sont sortis, de sorte qu'il lui reste, au 31 mars, 126 hommes. Il en est entré, pendant le courant de l'année, 660 de divers corps d'état, tisserands, cordonniers, boulangers, maçons, tailleurs, serruriers, bouchers, jardiniers, employés de commerce, coiffeurs,

garçons de café, peintres, charpentiers, etc; 396 étaient sans domicile, les deux tiers n'étaient pas mariés; peu, au-dessous de 20 ans; le reste, de 21 à 60 ans, et quelques-uns au-dessus. Faute de place suffisante, on a dû en refuser 317. — 680 hommes sont sortis pendant l'année. De ce nombre 209 ont été placés par la Direction de la colonie et 6 par leur propre initiative; 2 sont retournés dans leurs familles, 2 sont morts et 5 furent chassés pour inconduite. La moyenne du séjour a été de 4 mois. Le plus grand nombre d'entrées a eu lieu en octobre 1885: soit 93 hommes; et le plus grand nombre de sorties, en mars 1886: soit 100 hommes. Indication très utile à noter, car elle se reproduit dans les comptes rendus de toutes les colonies. Il y a eu en tout 57,578 jours de séjour dans la colonie qui se décomposent comme suit: 47,778 jours de travail, 8,680 dimanches et jours fériés, 1,028 jours de maladie, 92 jours perdus (mauvais temps, etc.). La rétribution accordée aux colons a été de 20 à 40 pfennings, 25 à 50 centimes, par jour et par tête, ce qui donne une moyenne de 24.42 pfennings, 30 centimes. Le salaire des colons s'est élevé au total à 8,033.90 marcs, 10,042 fr. 37 c. Les 680 hommes qui ont séjourné à la colonie ont coûté depuis leur entrée:

	MARCS	FRANCS
Pour le salaire qu'ils ont reçu. . . . .	8.033 90	10.042 37
pour frais d'entretien. . . . .	20.444 61	24.555 76
pour frais d'habillement. . . . .	5.940 52	7.425 65
pour frais de cure . . . . .	459 70	574 62
pour savon et lumière. . . . .	542 25	677 81
pour tabacs et pipes . . . . .	1.060 30	1.325 37
pour rétribution à des ouvriers étrangers à la colonie, vitriers, etc. . . . .	220 42	275 52
pour frais divers . . . . .	580 03	725 03
pour dettes non remboursées par des ouvriers renvoyés ou qui se sont sauvés. . . . .	279 10	350 14
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>37.560 83</b>	<b>46.952 27</b>

ce qui fait par jour et par tête 47 pfennings, 60 centimes, et en comptant la rétribution accordée aux colons 71 pfennings, 89 centimes. Le nombre de places qui était précédemment de 150 a été élevé à 175.

Le revenu de l'exploitation agricole a été

	MARCS	FRANCS
de . . . . .	38.646 88	48.308 60
du bétail de . . . . .	2.253 18	2.816 47

La valeur du bétail restant à l'établissement est de 7,664 marcs, 9,580 francs.

En comparant les recettes et les dépenses spéciales aux colons, on trouve ainsi qu'elles se balancent à quelques centaines de francs près. Restent donc à la charge de la colonie les frais d'administration, de premier établissement, et le salaire des employés. N'est-ce pas une bien faible dépense en présence du résultat moral obtenu par la protection accordée, pendant l'espace de plusieurs mois, à un si grand nombre d'hommes?

Voici quelques notes mensuelles qui sont comme des extraits du Journal de culture et qui nous montrent, pris sur le vif, les détails de la vie intérieure de la colonie.

A ce titre elles ne manquent pas d'intérêt.

*Mai 1886* (3,162 jours de travail). — Drainage, entretien des prairies, plantation de 25,000 boutures d'osier, plantation d'une houblonnière, ensemencement de seigle, plantations diverses, etc.; enfin tous les travaux courants de la ferme et de la maison.

*Juin 1886* (3,326 jours de travail). — Pendant ce mois les colons s'occupent de l'ensemencement des champs et jardins, de l'écorcement de l'osier, de l'entretien du jardin fruitier et du travail courant de la ferme et de la maison.

*Juillet 1886* (3,009 jours de travail). — Pendant ce mois les colons sont principalement occupés à sarcler les champs, ou faucher l'herbe, à des ouvrages de la ferme et de la maison. On a renvoyé 20 hommes, dont quelques-uns avaient déjà été à la colonie, pour abandon de l'ouvrage qu'on leur avait confié et pour mauvaise conduite.

*Août 1886* (2,763 jours de travail: 1,017 à l'exploitation, 45 à la houblonnière, 68 aux jardins, 1,633 aux travaux intérieurs pour la colonie). — La récolte du foin est terminée, les travaux de drainage recommencés. La récolte du seigle est presque achevée; beaucoup de colons y sont occupés. Nous avons beaucoup de peine pour la moisson, parce que la majeure partie des colons ne savent pas faucher; un groupe de colons est occupé à la houblonnière. On a refusé l'entrée de la colonie à un ouvrier W...: il avait été chassé de Wunscha pour inconduite.

*Septembre 1886* (2,654 jours de travail). — La moisson continue; le 23 la moisson de houblon était terminée, mais ce travail avait demandé tous les bras de la colonie et on travaillait le soir jusqu'à dix heures. On a refusé trois hommes, un ayant déclaré ne pouvoir vivre sans eau-de-vie, l'autre s'étant présenté en état d'ivresse et le troisième ayant gaspillé en peu de jours 23 marcs, 28 fr. 75.

V

*Maison de travail à Berlin.*

Le comité central des colonies de travailleurs a admis, sur sa demande, l'Établissement de travail de Berlin, qui existe depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1884, dans le cercle du comité central, bien qu'il ne soit pas situé à la campagne, qu'il n'ait aucun caractère agricole et ne puisse procurer à ses patronnés qu'un travail industriel. Différant en ce point des autres colonies de travailleurs, il ne devrait peut-être pas en porter le nom, et celui de Maison de travail lui conviendrait mieux assurément. Mais le but poursuivi est le même : abriter les gens dénués et leur procurer la nourriture en leur demandant à titre de compensation d'exécuter le travail qu'on leur procure.

Voici l'origine de l'établissement : chaque dimanche on réunissait avant le service religieux les gens nécessiteux et on leur servait à déjeuner. Ils venaient en grand nombre, et ils dirent aux directeurs de l'œuvre : « Ne nous donnez pas seulement l'obole du dimanche, mais donnez-nous aussi du travail. » On examina leur demande sans s'occuper s'ils étaient ou non de Berlin; on fit un essai qui réussit : de cet essai est né l'établissement qui diffère des colonies de travailleurs par le mode d'emploi de ses protégés, par le séjour plus court qu'ils y font et leur nombre moins considérable.

L'établissement toutefois compte 62 travailleurs à la fabrication de fouets, de cannes et de caisses en bois, et la durée de leur séjour a varié de moins d'un mois à neuf mois. La durée moyenne du séjour est de un à deux mois. On ne reçoit pas dans l'établissement ceux qui ne sont venus à Berlin que pour deux ou trois jours, mais seulement les ouvriers qui ont l'intention de s'y fixer. Pour les voyageurs de passage la ville a des asiles spéciaux. L'établissement de Berlin mérite donc bien le titre de Maison de

travail et non celui de simple asile temporaire. Si la Maison de travail de Berlin se distingue des asiles hospitaliers qui ne reçoivent que pour trois jours et sans compensation de travail, elle en diffère encore en ce qu'elle ne traite pas tout le monde de la même manière, qu'elle a égard à certaines positions et qu'elle cherche à procurer un travail particulier à ceux qui ont reçu une bonne éducation. En résumé, elle est, comme s'exprime le rapport de l'œuvre, une maison industrielle, comme on peut en établir dans les grandes villes, fondée dans le but de procurer du travail aux indigents, aux hommes sans ouvrage et désireux de travailler pour les sortir de la misère afin de lutter contre le vagabondage et la mendicité.

La Maison offre trois sortes d'occupations pour ses protégés : les diverses industries exploitées pour le compte de l'établissement; ces mêmes industries exploitées aussi dans l'établissement mais pour le compte d'entrepreneurs; et enfin des occupations procurées au dehors. Les ouvriers reçoivent une part du produit de leur travail : elle a été pour le dernier exercice de 1,100 marcs, 1,375 francs.

Ces courtes notices, nous permettent de bien saisir le caractère particulier des colonies de travailleurs, nous ne les continuerons pas pour les autres établissements, afin de ne pas sortir du cadre que nous nous sommes tracé, et nous nous bornerons à faire connaître les traits communs qu'elles offrent entre elles et les principes qui ont présidé à leur organisation.

VI

*Comité central.*

Cette organisation forme un ensemble complet. Les quinze colonies qui existent en Allemagne ne sont pas restées isolées : elles ont chacune leur comité particulier, mais elles sont reliées entre elles par un comité central dont le siège est à Wustrau, dans la province de Brandebourg. Ce comité central, formé de deux délégués de chaque colonie, délibère sur les questions d'intérêt général, guide les comités nouveaux fondés en vue de créations nouvelles et plaide la cause commune auprès de l'Administration et du public. Ce comité a créé dès l'origine un journal

intitulé *die Arbeiter Kolonie*, les colonies de travailleurs (1), et dirige ainsi tous les efforts tentés pour la bonne exécution de cette vaste entreprise. Ce comité, aidé de l'expérience acquise par les comités de chaque colonie, a contribué à fixer les principes qui doivent servir de bases aux règlements des colonies et à bien déterminer leur caractère. Sans être uniformes, les règles adoptées s'inspirent des mêmes principes et tendent plus sûrement vers le même but. Voici d'abord bien déterminé le caractère des colonies.

## VII

### *Caractère des colonies.*

Le caractère général des colonies de travailleurs résulte du but même qu'elles se proposent : procurer de l'ouvrage à des hommes inoccupés et dépourvus de ressources afin de les empêcher de se livrer au vagabondage et à la mendicité. Ce sont des établissements fondés, par principe d'humanité, pour assurer un travail d'une certaine durée, la nourriture, le vêtement et l'abri à ces hommes dénués, à la seule condition qu'ils veuillent travailler et se soumettre aux règles de la maison. Ce ne sont pas des établissements de correction, ni des colonies de vagabonds soumis au régime de la contrainte, ni des colonies mixtes de travailleurs et de condamnés comme dans nos dépôts de mendicité où, à côté d'hommes entrés volontairement, se trouvent des mendiants et des vagabonds qui y sont amenés pour y subir une condamnation : ce sont purement des colonies de travailleurs. Le séjour qu'on y fait est complètement volontaire et ne laisse aucune tache sur la réputation de celui qui y entre. Une fois qu'ils seront bien convaincus que tous les ouvriers sans travail, que tous ceux qui désirent travailler trouveront de l'occupation dans les colonies de travailleurs, les vagabonds et les mendiants n'auront plus aucune raison à donner pour justifier leur dénuement ; et la police pourra agir sévèrement, contre tous ceux d'entre eux qui seront trouvés en état de vagabondage, sans crainte de frapper un innocent. Les colonies de travailleurs,

---

(1) C'est dans cette publication que nous puisons en grande partie nos informations.

tout en étant une institution de bienfaisance offrant du travail à tous ceux qui en manquent, sont aussi un moyen de bon ordre et de police en mettant un frein au vagabondage et à la mendicité sur les grandes routes.

Les colonies de travailleurs ne sont pas non plus des établissements de passage, offrant du travail, mais, comme leur nom l'indique, des colonies pour un temps assez prolongé et une durée suffisante pour relever matériellement et moralement des hommes tombés dans la misère et qui étaient incapables de se suffire à eux-mêmes. Ces hommes qui ont tout tenté pour essayer de se procurer du travail et qui n'ont pu obtenir aucun emploi, y trouvent un abri sûr, gagnent, en travaillant, de quoi se vêtir, et se remettent en état de se présenter convenablement sans effrayer les personnes qui pourraient avoir besoin de leurs services.

Les colonies ne ferment leurs portes à personne, pas même à ceux qui ont déjà subi une ou même plusieurs condamnations et qui montrent le désir de travailler et de changer de conduite. C'est ainsi que, fondées sur le régime de la liberté et sans être en aucune manière des établissements répressifs, elles peuvent ramener au bien même quelques-uns de ces malheureux et les faire rentrer eux aussi, après un temps plus ou moins prolongé, au sein de la société et y gagner honorablement leur vie par le travail.

## VIII

### *Organisation et administration.*

L'organisation et l'administration des colonies sont confiées à des associations fondées sans distinction de culte pour les circonscriptions d'une province. Ces associations sont presque toutes reconnues d'utilité publique et sont dirigées par un comité, sous le contrôle de quelques membres formant un Conseil d'administration. L'administration immédiate de la colonie est sous la direction d'un comité local auquel est adjoint un pasteur ou un prêtre catholique, suivant le cas. Un gérant est nommé par ce comité local pour diriger, avec l'aide de plusieurs auxiliaires appelés surveillants, les travaux agricoles de la colonie et le bon ordre dans l'établissement. Le choix d'un gérant est un point de première impor-

tance dans une colonie. Il ne s'agit pas seulement de trouver un homme qui, par ses aptitudes et ses connaissances, puisse diriger une grande entreprise agricole, il faut aussi et surtout trouver quelqu'un qui, par son caractère et la manière dont il dirige l'établissement, sache obtenir le respect et la soumission des colons et agisse de telle sorte que ces derniers puissent en sortant remercier les fondateurs des colonies. Jusqu'à présent on a toujours choisi pour remplir la lourde tâche de gérant, des hommes élevés dans une sorte d'école professionnelle

Rauhen-haus » de Horn, près de Hambourg où l'Allemagne recrute ses meilleurs employés pour les établissements hospitaliers; toutefois, comme ce personnel ne suffit plus, le comité central, dans sa dernière séance, a décidé qu'on prendra dorénavant les employés partout où ils se trouveront, pourvu qu'ils remplissent bien les conditions exigées.

Tout homme sans ressource, sans travail, mais désirant travailler, peut y être admis sans distinction de religion, de rang ou d'âge: toutefois le comité central a recommandé de n'accepter les colons qui ont été expulsés d'une colonie pour inconduite que si cette dernière y consent. Il a été décidé aussi qu'au cas où la place viendrait à manquer, les personnes de la province où est fondée la colonie, qui seraient sans asile et sans travail, auraient la préférence. Le colon doit se soumettre en entrant à certaines formalités écrites et signées par lui. A Wilhelmsdorf, par exemple, il reconnaît que c'est uniquement par bienveillance qu'on le reçoit et qu'il n'a aucune prétention à faire valoir, qu'il est heureux de travailler uniquement pour son logement et sa nourriture et que tout ce qui pourrait lui être donné, outre cela, vient de la bonne volonté de l'établissement; que s'il s'attire le mécontentement du gérant, soit pour inconduite soit pour tout autre motif, il pourra être expulsé immédiatement, et encourt par cela la perte de tout ce qui lui aurait été promis. Ces conditions peuvent d'un côté paraître très sévères et porter atteinte à la dignité des colons, mais de l'autre côté ces stipulations sont absolument nécessaires, pour que chacun sache à quoi il s'engage en entrant dans la colonie, et, se mettre à l'abri de réclamations arrogantes d'hommes exigeants et paresseux.

L'expulsion de la colonie est considérée comme la plus grande punition qui puisse être prononcée contre les indignes. Le règlement repousse l'emploi des moyens violents de répression,

en usage dans les maisons de correction. Voici le règlement de la plupart des colonies.

## IX

### *Règlement intérieur.*

#### **Entrée, règles de la maison.**

On n'a pas encore un règlement général uniforme pour toutes les colonies, mais le comité central recommande celui de Wilhelmsdorf. Ce règlement assure la tranquillité et l'ordre, interdit aux pensionnaires de s'éloigner de la colonie sans permission; il défend l'usage de l'eau-de-vie dans l'établissement, fait un devoir au gérant d'assurer la fréquentation de l'église et l'assistance au culte domestique. Les moyens disciplinaires sont la privation de certains avantages accordés, comme par exemple: l'usage du tabac ou une diminution de nourriture ou de salaire selon la conduite ou le travail des colons. Le renvoi ne peut être prononcé que par le gérant ou par un des membres du comité local avec l'obligation d'avertir le bureau de police le plus proche de l'expulsion et des motifs qu'ils l'ont accompagnée. L'entrée de la colonie étant libre, tant du côté du colon que de la colonie qui le reçoit, on ne demande aux colons qu'une chose, qu'ils travaillent et se soumettent volontairement aux règles d'ordre et de déférence établies dans la colonie, sans qu'il soit besoin de recourir aux moyens de répression. Il serait difficile d'atteindre ce résultat si l'entrée de la colonie n'était pas tout à fait libre.

#### **Du travail.**

Le principal travail, dans les colonies, consiste dans la culture des terres qui entourent l'établissement. C'est surtout en été que les plus grands travaux sont exécutés. Pendant l'hiver, il faut trouver aussi d'autres occupations: on emploie les colons au défrichement et au défoncement du sol, au dessèchement des marais, aux travaux dans la forêt et à la bêche. On les occupe, dans les ateliers, à la confection des vêtements, des chaussures, mais seulement pour les besoins de la colonie, de sorte



que ces travaux ne font aucune concurrence aux ouvriers du dehors. Pendant le mauvais temps ou dans leurs heures de loisir, les colons s'occupent de lecture ou de chant.

#### Du costume et de la nourriture.

Le costume des colons n'est pas uniforme afin qu'on ne les confonde pas, au dehors de l'établissement, avec les détenus. Les travaux pénibles auxquels sont astreints les colons en plein air demandent une nourriture substantielle, quoique simple. Celle qu'ils reçoivent se rapproche beaucoup de l'ordinaire du soldat. Les colons peuvent gagner, outre leur nourriture et leur logement, de 15 à 40 pfennings par jour, soit de 20 à 50 centimes, selon la quantité de travail qu'ils fournissent. La somme gagnée est soigneusement inscrite à leur crédit sur leur livret, et sert tout d'abord à couvrir les frais d'achat de vêtement et d'outils qu'on leur a fournis.

#### De la sortie.

La sortie du colon peut avoir lieu aussitôt qu'il a gagné une somme suffisante pour payer ses vêtements, et qu'il a trouvé un emploi, soit par l'intermédiaire du bureau de la colonie, soit par lui-même, lorsqu'étant vêtu convenablement, il peut s'occuper directement de se trouver de l'occupation. Ce but est atteint, en général, dans l'espace de trois ou quatre mois; un plus long séjour est quelquefois nécessaire. Si désirable qu'il soit que les colons puissent quitter aussi vite que possible le toit hospitalier de la colonie, on ne peut renvoyer ceux qui y sont entrés par suite de dénuement causé par leur faute, que lorsqu'on a la certitude qu'un changement radical s'est opéré en eux. Si un colon veut quitter la colonie avant d'avoir gagné une somme suffisante pour payer les habits et outils qu'il a reçus, il est obligé de reprendre les vêtements qu'il avait en y entrant. Quand le colon s'est bien conduit et doit quitter la colonie sans avoir tout à fait acquitté sa dette, l'administration lui fait don des habits et outils qu'il a reçus.

Telle est l'organisation des colonies de travailleurs et telles sont les règles qui assurent le bon ordre de ces établissements.

## X

### *Affluence des travailleurs.*

A peine les colonies eurent-elles été ouvertes qu'on vit affluer, de toutes parts en grand nombre des hommes que l'absence de travail avait réduits au dénuement le plus complet; et tous désireux de travailler. Voici en quels termes une de ces colonies parle des travailleurs qu'elle a reçus: « Si l'on jette un coup d'œil sur tout ce groupe d'hommes que nous amène ici la misère, de tout âge, de toutes conditions, tombés dans cette triste situation, les uns à la suite de spéculations malheureuses ou de maladies, les autres par leur faute ou leur inconduite, on est véritablement étonné de voir avec quelle facilité ils se sont mis aux rudes travaux de la campagne auxquels ils n'avaient pas été habitués. » C'est surtout pendant l'hiver que cette affluence est très considérable, par suite du manque de travail dans les fabriques et les usines. En été, elle est moindre, mais encore très notable, ainsi qu'on le voit dans les notes suivantes du Journal de la Colonie de Rickling, la troisième fondée par ordre de date :

*En avril 1836, on a dû refuser 180 personnes; en mai, 139; en juin, 116; en juillet, 88; en septembre, 94.*

Cette colonie est située dans le Schleswig-Holstein. L'affluence des travailleurs est la même partout.

La colonie de Seyda dans la province de Saxe a eu pendant l'hiver toutes ses places occupées, et, quoique au printemps un grand nombre de colons aient quitté l'établissement, les vides y ont été rapidement comblés et le comité qui avait dû refuser beaucoup de personnes, surtout pendant l'hiver, a décidé l'agrandissement de la colonie; il y a créé 50 places nouvelles; l'établissement peut recevoir maintenant 200 travailleurs.

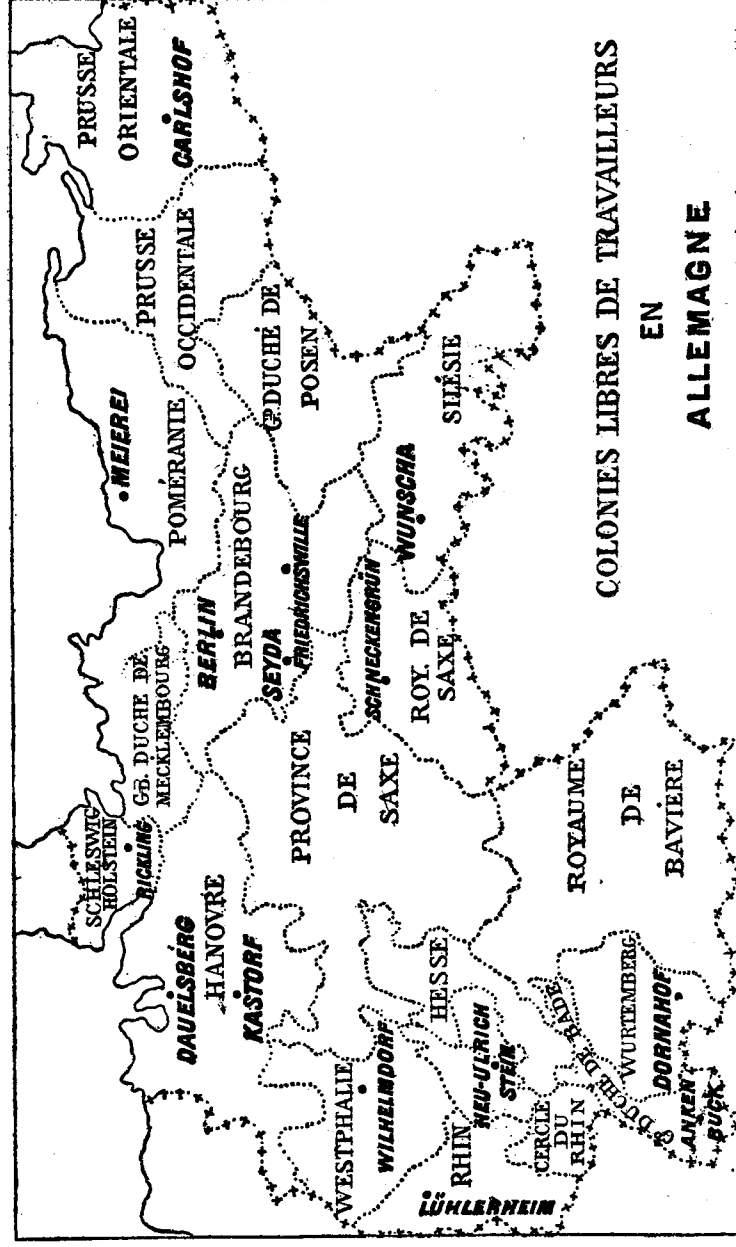
Même remarque pour Meierei, située dans la Poméranie et de création plus récente que les précédentes, en 1884.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 10 mars 1885, elle a eu 9,837 jours de logement et de nourriture: l'administration avait dû refuser 88 hommes qu'elle avait renvoyés non sans les nourrir un jour, bien qu'elle ne put pas les coucher.

Voici d'ailleurs indiqué le mouvement de la population pour toutes les colonies depuis la fondation de la première, Wilhelmsdorf, le 22 mars 1832, dans le tableau suivant :

Tableau des colonies de travailleurs au 31 août 1886.

NUMÉRO	NOMS DES COLONIES	DATE de FONDATION	NOMBRE de LITS	COMMUNES SORTIES depuis SA FONDATION	COMBIEN en reste-t-il au 31 AOUT 1886	SUPERFICIE en HECTARES	PAIX D'ACHAT
1	Wilhelmsdorf (Westphalie).	22 mars 1882	360	3645	90	330	354.925
2	Kästorf (Hanovre).	24 juin 1883	150	1395	126	100	97.500
3	Rickling (Schleswig-Holstein).	10 octobre 1883	150	1865	111	250	280.875
4	Friedrichswille (Brandebourg).	43 novem. 1883	175	1706	112	921	262.632
5	Dornahof (Wurtemberg).	15 novem. 1883	100	870	50	53	125.000
6	Seyda (Saxe province).	14 décem. 1883	150	1369	79	3	88.750
7	Dauelsberg (Oldenbourg et Brême).	8 février 1884	50	570	42	108	92.425
8	Wunscha (Silésie).	14 juillet 1884	100	551	85	242	125.000
9	Meierwei (Poméranie).	25 — 1884	150	794	67	500	227.500
10	Carlshof (Prusse orientale).	15 octobre 1884	150	875	30	en location	27.775
11	Berlin.	1 <sup>er</sup> dé. em. 1884	62	508	29	0.500	111.250
12	Ankenbuck (G <sup>o</sup> -duché de Bade).	26 février 1885	50	256	34	22	36.875
13	Neu Ulrichstein (Gd-duché de Hesse).	1 <sup>er</sup> juillet 1885	100	332	35	95	68.750
14	Lühlerheim (Rhin).	15 février 1886	120	336	119	110.84	46.250
15	Scheckengrün (Roy. de Saxe).	22 — 1886	120	264	94	108.8	157.500
	TOTAL . . .		1987	15336	1031		



XI

*Colonies secondaires.*

On voit, par les tableaux qui précèdent, que ces colonies ont toutes une certaine importance. Et toutefois, on est obligé de convenir que le nombre en est insuffisant pour recueillir tous les hommes sans travail et les vagabonds désirant changer de conduite, ce qui a fait penser qu'il serait nécessaire de fonder aussi, dans chaque province de plus petites colonies. Les patrons n'acceptent pas volontiers les hommes de passage voyageant pour trouver de l'ouvrage; ils n'aiment pas à les mettre avec les ouvriers qu'ils occupent déjà. Pour ces hommes errants, le séjour dans une colonie est plus profitable, non seulement parce qu'ils y trouvent un abri, pour un certain temps, et qu'ils y reprennent l'amour du travail, mais aussi parce qu'ils sont soumis aux règles d'une certaine discipline et initiés aux travaux de la campagne. Avec la bonne influence exercée sur eux, on utiliserait pour la culture des forces perdues pour les grandes colonies, et on aurait ainsi un moyen plus efficace pour la répression du vagabondage. On occuperait ces colons à dessécher les marais, à réparer et à construire des digues, à des travaux de canalisation de chemins de fer, etc., etc. Ces petites colonies, étant disséminées dans la province, offriraient aux vagabonds l'occasion de s'occuper plus facilement, et mettraient à leur portée le moyen de vivre de leur travail et de rentrer au sein de la société.

C'est ainsi que dans le baillage de Beussel a été fondée, depuis deux ans, une petite colonie, Karpfenteich. Jusqu'à présent on n'a qu'à se louer des heureux résultats obtenus. Cet établissement est sous la surveillance du juge de paix, du maire, du pasteur et de l'intendant du baillage. La colonie compte de 20 à 30 colons qui, en échange de leur travail, y reçoivent la nourriture et l'abri. La conduite de ces hommes a toujours été exemplaire. Leur gain est mis en réserve pour leur sortie, moment où on le leur donne en espèces ou en effets d'habillement suivant leur désir.

Dans le cercle de Feltoven, une autre petite colonie s'est ouverte: c'est la seconde. Un don de 1,100 marcs, 1,375 francs, envoyé à la Société pour la répression du vagabondage, par une personne

inconnue, pour la construction d'un baraquement destiné à recevoir des travailleurs a été l'origine de l'œuvre. La baraque est construite. Elle peut recevoir 50 ouvriers qui trouveront pour longtemps de l'occupation aux grands travaux de canalisation non loin de là. Le gérant est un homme bien qualifié. Il est en même temps contremaître de ces travaux. Il est logé avec les ouvriers, il les nourrit, les surveille et les fait travailler.

Pour éviter de confondre ces petites colonies avec les grandes fondées sur le modèle de Wilhelmsdorf, on les appelle « colonies secondaires » (Arbeiter Zweigkolonie). Elles sont dirigées d'ailleurs d'après les mêmes règles que celles-ci. L'Administration en est seulement simplifiée. C'est un simple gérant qui en a la direction. Depuis sa fondation, cette petite colonie a reçu jusqu'à ce jour 160 colons desquels 78 sont sortis et ont été placés par les soins du bureau de placement de la maison. Depuis sa fondation le vagabondage a presque entièrement cessé dans la contrée. Ces colonies secondaires sont un moyen de mettre à moins de frais et plus à la portée des travailleurs l'ouvrage qu'ils ont vainement cherché jusque-là.

XII

*Les stations de logement.*

Pour mettre encore plus sûrement les hommes, dénués de toute ressource, et qui cherchent du travail en mesure de se rendre dans les colonies où il est assuré, on a créé, à chaque étape de la route qu'ils doivent suivre, des stations de logement qu'on regarde comme le vrai point de départ de l'œuvre entreprise, et le moyen le plus efficace pour la répression du vagabondage et de la mendicité.

Ces stations sont une nouvelle forme de secours organisés en faveur de la population qui voyage sans ressource. A ce titre elles ne servent pas seulement à ceux qui sont à la recherche des colonies, mais en même temps à tous les voyageurs pauvres.

On s'efforce de les organiser dans toute l'Allemagne et autant que possible, d'après une règle uniforme.

Elles sont entretenues aux frais des communes d'une certaine importance, des cercles et des baillages, et sont reliées entre elles.

Elles doivent être situées à une distance les unes des autres qui dispense le voyageur sans ressource de mendier, mais qui ne lui permette pas non plus d'en abuser.

L'entretien dans les stations de logement doit être suffisant pour que le voyageur puisse continuer sa route et resté capable de travailler.

Elles offrent aux voyageurs le logement et la nourriture mais toujours quand cela est possible contre une certaine quantité de travail.

Nul ne peut être secouru s'il possède encore les ressources nécessaires à son entretien; chacun est averti qu'il peut être poursuivi pour escroquerie, s'il demande un secours sans qu'il en ait besoin. D'autre part, tous ceux qui sont véritablement nécessaires seront secourus sans condition.

Tout homme qui se présente en état d'ivresse, se montre grossier et refuse de travailler est non seulement renvoyé, mais est signalé à la police de l'endroit.

Tout voyageur arrivant le samedi soir ou le dimanche, est admis à la seule condition de fournir une plus grande quantité de travail soit le samedi soir, soit le lundi matin.

On évite, en général, de placer ces stations dans les auberges, la consommation de l'alcool étant sévèrement interdite.

Chaque station de logement possède, autant que possible un bureau de placement.

Les sociétés pour la répression de la mendicité s'imposent l'obligation de fournir même à un titre onéreux l'ouvrage exigé, comme compensation de l'abri et de la nourriture accordés aux voyageurs, afin de faire servir, de concert avec les communes, ces travaux à l'établissement d'un travail fixe et de préparer ainsi, dans la suite, des secours plus considérables.

On jugera de l'importance de ces secours offerts aux ouvriers de passage par le tableau suivant (voir p. 929).

XIII

Des auberges chrétiennes.

(Herberge zur Heimath.)

On devait ajouter un nouveau perfectionnement à ce vaste système d'assistance, ce fut la charité privée qui s'en chargea. Malgré le règlement et toute la surveillance possible, on reconnut

Tableau des stations de logement dans le district de Ruppin

(Province de Brandebourg.)

NOM des STATIONS	20-30 NOVEMBRE 1883			DÉCEMBRE			JANVIER 1886			FÉVRIER			MARS		
	DINERS	NUITS	DÉPENSE	DINERS	NUITS	DÉPENSE	DINERS	NUITS	DÉPENSE	DINERS	NUITS	DÉPENSE	DINERS	NUITS	DÉPENSE
Neu-Ruppin . . . . .	12	52	21,20	54	207	83,85	41	185	75 »	43	204	82,15	46	202	82,20
Wusterhausen . . . . .	29	58	27,55	123	201	102,60	120	406	172,10	178	15	154,85	110	131	73,35
Lindow . . . . .	11	26	11,85	44	121	53,35	48	148	63,80	46	164	70,90	135	160	89,75
Grandsée . . . . .	1	9	3,40	14	75	29,75	12	70	27,50	20	64	27,40	14	71	28,35
Rheinsberg . . . . .	23	13	10,30	69	96	50,85	50	118	53,80	48	127	56,45	57	124	57,65
Wustrau . . . . .	3	4	2,10	68	55	36,90	68	58	37,30	83	85	50,40	29	27	16,70
Wildberg . . . . .	17	8	7,50	59	78	41,10	85	77	48,20	76	69	43,30	52	110	48,40
Sieversdorf . . . . .	9	5	4 »	25	36	19,85	39	24	18,15	38	33	21,05	29	27	16,70
Herzberg . . . . .	»	»	» »	15	77	30,70	29	67	30,70	42	63	33,35	29	53	25,80
Loewensberg . . . . .	»	»	» »	»	»	» »	49	60	33,25	32	93	37,50	63	140	60,70
TOTAL . . . . .	105	175	87,90	477	940	448,95	541	1213	559,80	606	1217	576,35	594	1045	499,60
Soit une moyenne, par mois, pour chaque station . . . . .				533 Diners	1084 Nuits	510 fr. 54 c. de Dépenses									
Total pour toutes les stations . . . . .				2293	—	4598	—	2172	60	—	2172	60	—	—	—
Total pendant les quatre mois . . . . .				2188	—	4415	—	2084	70	—	2084	70	—	—	—

que les hommes habitués à l'intempérance trouvaient toujours l'occasion de se livrer à leur vice habituel, l'ivrognerie.

Malgré l'amende de quinze marcs imposée aux propriétaires des maisons de logement lorsqu'ils vendent des alcools à ceux qui leur sont envoyés par la commune, ils ne refusent pas de leur donner contre argent ce poison ; quelquefois même ils acceptent, en échange, les habits neufs que ces malheureux ont gagnés en travaillant, et jusqu'à leurs souliers. On comprit qu'il fallait combattre ces excès si on ne voulait décourager les municipalités et les sociétés charitables qui s'imposaient des sacrifices.

On eut alors l'idée de créer des auberges modèles dans l'espoir que chaque ville aurait la sienne ; on les appela : auberges chrétiennes. Là, le voyageur fatigué peut trouver en même temps qu'une nourriture abondante et saine, un lit propre pour se reposer et se sentir dans un milieu religieux et moral. Les grandes villes dont les habitants sont de religions différentes devaient en posséder chacune au moins deux, pour chaque culte. Afin de pouvoir plus facilement couvrir leurs dépenses, on décida qu'elles recevraient aussi, dans les petites localités, outre les voyageurs, des ouvriers et des apprentis qui seraient soustraits à l'influence des mauvais exemples et trouveraient à se loger et à se nourrir à bon marché. On décida de plus qu'elles tiendraient un local à la disposition des patrons qui y viendraient chercher les ouvriers dont ils auraient besoin, qu'ainsi l'auberge ferait en même temps l'office de bureau de placement gratuit pour les ouvriers sans travail. On offrit ce même local pour des conférences instructives et moralisantes. En réunissant tous ces avantages, on pensa que l'auberge pourrait se suffire, lors même que les voyageurs sans ressource feraient défaut et qu'ils seraient remplacés par des voyageurs et des ouvriers rangés pouvant payer leurs dépenses.

Quant à l'arrangement intérieur, à l'ordre et à la propreté, elles ne devaient rien laisser à désirer. Elles devaient être comme un *home*, où tous les ouvriers, les voyageurs rangés, trouvant un accueil vraiment bienveillant, se sentiraient comme chez eux. Ce programme a été réalisé de tout point. Pour mieux atteindre leur but, les auberges chrétiennes se sont mises en rapport avec les communes en offrant de recevoir leurs assistés, mais elles sont restées tout à fait indépendantes pour leur organisation, car elles ne sont ouvertes que par charité. Les

communes leur envoient leurs protégés en payant leurs frais de séjour.

Un bon gérant d'auberge est beaucoup plus difficile à trouver que les fonds nécessaires pour l'ouverture de ces utiles établissements. Si le gérant n'a pas toutes les qualités voulues pour pouvoir le diriger, les fonds sont dépensés inutilement. Aussi s'efforce-t-on de ne placer à la tête de ces maisons que des gens véritablement moraux et ayant des principes chrétiens. Mais, nous l'avons dit, on a en Allemagne des écoles spéciales où se forme ce personnel. Ce sont leurs meilleurs pensionnaires que l'on choisit comme gérants des auberges chrétiennes de même que pour les colonies de travailleurs. On s'efforce de mettre en rapport chaque auberge chrétienne avec un chantier de travail et on en donne, si c'est possible, la direction au gérant de l'auberge. En général le gérant doit exercer une profession, ce qui permet de réduire les frais de direction de l'auberge et d'en établir dans les petites localités aussi bien que dans les grandes.

Nous avons eu les impressions d'un voyageur qui avec des ressources très modestes a pu ainsi traverser à pied une bonne partie de l'Allemagne. Il raconte qu'ayant eu l'occasion de s'arrêter dans chaque ville à l'auberge chrétienne, il n'a eu qu'à se louer de l'ordre, de la propreté qui y règnent en même temps que du bon marché extraordinaire des consommations. On aura l'idée du fonctionnement et de l'utilité qu'elles offrent par la description d'une de ces auberges située dans la ville de Hambourg. Elle porte le nom d'*Auberge Sainte-Anne*.

La maison qu'occupe l'auberge comprend 3 étages au-dessus du rez-de-chaussée. Le rez-de-chaussée renferme la cuisine, une grande salle pour les voyageurs et une chambre pour les hôtes habituels de l'établissement. Ces deux dernières sont reliées entre elles par le comptoir du gérant. Dans la salle des voyageurs les parois sont couvertes d'affiches indiquant l'adresse de toutes les corporations ouvrières de la ville, le règlement de l'établissement, et un grand tableau noir où le gérant inscrit, au fur et à mesure qu'elles lui parviennent, les demandes d'ouvriers en ville. Tout voyageur qui arrive peut déposer moyennant 3 pfennings, 4 centimes, ses effets au vestiaire et reçoit en échange un numéro d'ordre ; ce vestiaire est ouvert à chaque heure pour ceux qui désirent reprendre leurs effets. La cloche sonne à 5 heures et demie, en été, et à 6 heures et demie, en hiver,

pour le lever. Après leur toilette, les voyageurs se rendent dans la grande salle où l'on sert à ceux qui le désirent un grand bol de café légèrement additionné de lait avec deux petits pains pour le prix de 10 pfennings, 12 centimes. Le repas terminé, le culte du matin commence. Après un chant accompagné par l'harmonium a lieu la prière commune et la lecture de la Bible suivie de quelques réflexions. Ceux qui désirent aller en ville pour trouver de l'occupation sortent, tandis que le plus grand nombre attend, en lisant des livres de la bibliothèque mis à leur disposition, jusqu'au moment où les patrons qui ont besoin d'ouvriers viennent à l'auberge pour les engager.

Le diner, qui a lieu de 11 heures et demie à midi et demi se compose ordinairement d'une bonne soupe, d'un plat de viande, de légumes et d'un petit dessert, le tout, pour le prix de 35 pfennings, 44 centimes. A 6 heures du soir les nouveaux arrivés sont inscrits et reçoivent un numéro indiquant leur lit. Le coucher coûte de 20, 25, 30, 32, 50 pfennings à 1 marc, 25, 32, 37, 45, 62 centimes à 1 fr. 25 c, suivant la position des voyageurs.

Les ouvriers ou voyageurs qui sont sans ressource peuvent se présenter à la police centrale de la ville qui, sur le vu de leurs papiers, en bon ordre, leur délivre un bon de logement (Stadtsgeschenk) pour l'auberge chrétienne, qui n'a pas toujours la même valeur : il est pour un ou deux jours d'entretien suivant les villes. Les sociétés de bienfaisance se servent aussi de ces bons pour leurs patronnés.

Telle est cette organisation destinée à combattre, en Allemagne la mendicité et le vagabondage, et bien propre, par toutes ces mesures si bien concertées, à atteindre le but proposé.

Elle se résume dans les moyens suivants :

1° Bureau de placement gratuit installé partout : dans les auberges chrétiennes, dans les maisons de logement, dans les colonies de travailleurs.

2° Moyen de vivre à peu de frais pour ceux qui possèdent quelques ressources, et hospitalité assurée aux dénués avec la nourriture et le logement, à la seule condition d'un travail exécuté en retour.

3° Et enfin travail offert pour un temps assez prolongé, avec un léger salaire en outre de l'entretien.

Ce sont bien là les éléments essentiels de toute assistance efficace pour relever celui qui la reçoit.

Cette organisation, on le voit est complète : une telle assistance matérielle et morale à la fois, organisée d'une manière systématique, ne peut que produire les résultats attendus.

#### XIV

##### *Question financière.*

Voyons ce qu'elle coûte. On ne la saurait payer trop cher.

Eh bien ! L'expérience faite montre que cette assistance-là est, de toutes, celle qui impose le moins de sacrifices.

Ce qui coûte le plus, ce sont les premiers frais d'établissement et qui eux-mêmes sont compensés largement dans la suite par la plus-value du sol mis en culture.

Quant aux dépenses des colons, elles sont couvertes en grande partie par le produit de leur travail. La Société Néerlandaise, voit chaque année s'accroître son capital à mesure qu'elle voit s'étendre les surfaces cultivées, et, à l'heure actuelle, elle se trouve propriétaire d'un domaine d'une valeur supérieure à deux millions et de plus elle a ses dépenses d'exploitation en grande partie couverte par le travail des colons.

On constate les mêmes résultats dans les colonies allemandes, et partout où le travail est bien organisé pour des travailleurs valides.

A la colonie de Friedrichwille fondée dans le Brandebourg, le produit de l'exploitation agricole n'a pas été moindre, de 1885 à 1886, de 38,646 marcs (48,308 francs), le bétail a produit 2,253 marcs (2816 francs), soit au total 51,124 francs, tandis que les sommes affectées aux dépenses propres des colons, à leur salaire et celui de quelques ouvriers venus du dehors, n'a été, pendant le même exercice, que de 46,952 fr. 27 c.

La première colonie fondée, Wilhelmsdorf, a acheté premièrement pour la somme de 60,000 marcs (75,000 francs), 500 morgens, (166 hect.) de terres incultes, qui ont acquis depuis une valeur considérable ; ces terrains stériles sont devenus productifs, et 3645 hommes y avaient trouvé de l'ouvrage en moyenne chacun pour plusieurs mois.

A Kästorf, seconde colonie, même conquête d'un sol de bruyères et de sable, et même transformation : 1395 hommes y avaient trouvé un asile et un gagne-pain.

Même résultat que pour toutes les colonies.

XV

*Résultats moraux.*

Les sommes dépensées pour frais de fondation de toutes ces colonies ont été en moyenne de 100,000 à 120,000 francs, dont la plus-value des propriétés couvre déjà plus que l'intérêt du prix d'achat, et 15,000 hommes ont été recueillis et abrités dans l'espace de moins de quatre ans ! Dans leur extrême dénuement, ils y ont trouvé un abri et du travail ; ce travail leur a permis d'y vivre et d'y recevoir un salaire qui les a mis en état de se vêtir convenablement et de trouver dans la société une occupation convenable. N'est-ce pas là un résultat bien digne d'être remarqué ? Quand un homme est condamné à mendier et à vivre du pain de l'aumône, il perd de sa dignité morale. Quand il gagne par son travail l'hospitalité qu'il reçoit, la nourriture qu'on lui donne et les vêtements qu'il porte, si bas qu'il soit tombé et si humiliante qu'ait été la condition où la misère l'avait réduit, il se sent relevé. Fournir à un homme le moyen de relèvement par le travail, lui faire reprendre les habitudes laborieuses qu'il avait perdues, à côté du résultat financier obtenu, par l'emploi de forces matérielles perdues pour la société, c'est là un résultat moral d'une valeur bien supérieure encore, car il intéresse à la fois la dignité morale de l'individu, en même temps que la sécurité publique, puisque les hommes qu'on relève, par cette assistance, au lieu de devenir un danger pour la société, en deviennent des membres utiles.

XVI

*Résultat social.*

Au point de vue spécial de cette étude, ce résultat à lui seul justifierait tous les efforts tentés et tous les sacrifices.

Nous recherchons les moyens plus efficaces pour combattre la mendicité et le vagabondage ; ces moyens, l'expérience les a fournis. Nous venons de montrer comment ils ont été organisés. Et voici établi, dans les tableaux suivants quelle en a été l'efficacité.

Le premier de ces tableaux indique, dans quelle proportion, les condamnations pour vagabondage et mendicité ont diminué pour les hommes, qui n'ont été frappés qu'une fois encore depuis que ces mesures ont été prises.

Le second indique, au contraire, comment le chiffre de condamnations répétées a continué à croître pour les hommes qui n'avaient pu profiter de ces mesures bienfaisantes parce qu'elles n'existaient pas encore.

Pour les premiers : arrêt dans la progression des délits commis et diminution dans le chiffre des condamnations encourues

Pour les seconds : progression continue, comme par le passé, dans le nombre de délits et de jugements prononcés contre eux.

*Tableau des condamnations encourues une première fois pour vagabondage et mendicité dans 13 provinces allemandes depuis la fondation des colonies de travailleurs, de 1881 à 1885.*

N <sup>os</sup>	PROVINCES	1881	1882	1883	1884
		à 1882	à 1883	à 1884	à 1885
1	Prusse orientale . . . . .	612	611	628	316
2	Prusse occidentale . . . . .	541	394	342	172
3	Berlin . . . . .	526	676	916	460
4	Brandebourg . . . . .	2048	1829	1541	329
5	Poméranie . . . . .	706	477	377	168
6	Posnanie . . . . .	861	705	610	300
7	Silésie . . . . .	780	1177	1252	713
8	Saxe . . . . .	806	642	656	228
9	Schleswig-Holstein . . . . .	593	471	343	232
10	Hanovre . . . . .	989	1443	1143	317
11	Westphalie . . . . .	481	476	430	83
12	Hesse-Nassau . . . . .	606	468	577	123
13	Rhin . . . . .	1056	1075	922	372
	TOTAL . . . . .	10605	10444	9737	7745

En 1882, 10,605 premières condamnations étaient prononcées ; en 1883, 10,444 ; en 1884, 9,737 et en 1885, 7,745 ; soit 2,860 de moins en quatre ans pour vagabondage et mendicité, soit 2,860 personnes sauvées de la flétrissure d'une première condamnation dans ces treize provinces, et qui eussent été frappées

peut-être sans les moyens d'assistance qui les ont soustraites à la dure nécessité de mendier pour ne pas mourir de faim.

Tableau des condamnations encourues une seconde fois et plus pour vagabondage et mendicité dans les 13 provinces de 1881 à 1885.

N <sup>os</sup>	PROVINCES	1881	1882	1883	1884
		à 1882	à 1883	à 1884	à 1885
1	Prusse orientale . . . . .	750	851	731	818
2	Prusse occidentale . . . . .	427	422	457	454
3	Berlin . . . . .	376	868	1089	1124
4	Brandebourg . . . . .	1429	1354	1319	862
5	Poméranie . . . . .	947	902	831	619
6	Posnanie . . . . .	1008	987	1105	906
7	Silésie . . . . .	1272	1506	1691	2022
8	Saxe . . . . .	984	999	1043	816
9	Schleswig-Holstein . . . . .	939	1092	899	871
10	Hanovre . . . . .	533	717	672	595
11	Westphalie . . . . .	155	193	185	134
12	Hesse-Nassau . . . . .	26	14	80	222
13	Rhin . . . . .	956	1062	1104	939
	TOTAL . . . . .	9802	10967	11096	10412

Ce tableau est tristement significatif. Le chiffre des condamnations prononcées, malgré les facilités offertes pour le travail, loin de diminuer s'augmente encore, cette même période de quatre ans, de 610. C'est qu'une fois flétri pour une condamnation pour vagabondage et mendicité, un homme peut difficilement se relever et accepter volontairement du travail. Il ne l'acceptera que s'il y est contraint.

Le travail imposé aux mendiants et aux vagabonds qui ont subi une ou plusieurs condamnations, est encore le seul moyen de les sauver et c'est celui que nous recommandons, parce qu'il a aussi, comme on le voit dans les maisons d'internements qui existent déjà, en Suisse notamment, la sanction de l'expérience.

Après cet exposé de l'organisation des colonies de travailleurs libres en Allemagne et des moyens employés pour en faciliter l'accès aux ouvriers sans ouvrage, il ne paraîtra pas sans intérêt

de connaître le jugement que les hommes qui en ont pris l'initiative portent sur leur œuvre: voici comment s'exprime l'auteur d'une brochure récente (1) sur ce sujet.

Les stations de logement et les colonies de travailleurs sont reconnues d'une très grande utilité pour la répression du vagabondage et de la mendicité. Cependant, dans les premières, les hommes sans travail ne trouvent un abri que pour un ou deux jours et dans les secondes ils restent au plus un an et, lorsqu'ils sortent pour faire place à d'autres sans emploi, ils se trouvent de nouveau sur la voie publique; il faudrait fournir à ceux qui se sont bien conduits pendant leur séjour à la colonie et se sont montrés laborieux, les moyens de pouvoir se créer une existence fixe, un *chez soi*; ils seraient alors devenus véritablement des hommes nouveaux par leur réintégration dans la société.

Nos colonies prouvent qu'il y a des milliers d'individus qui ont le désir de travailler, mais qui, malgré leurs recherches, ne peuvent réussir à se placer eux-mêmes. M. le Pasteur de Bodelswingh a dit avec raison: « La majeure partie des hommes qui sortent des colonies ne sont pas encore suffisamment affermis dans leurs bonnes résolutions. Ils ont honte de mendier, mais non de prendre la bêche en main, ce qu'ils ont prouvé pendant leur séjour dans la colonie; beaucoup d'entre eux cependant ont un caractère trop faible et il serait à désirer qu'ils puissent rester encore sous la ferme direction de personnes charitables qui les maintiendraient dans la bonne voie. Et pourtant ils doivent abandonner la colonie pour faire place à des milliers d'autres qui errent sans emploi et qu'il faut aussi attirer pour les engager à entrer, à leur tour, dans le bon chemin. Nous nous posons la question suivante: ne serait-il pas possible d'organiser pour les hommes qui se sont montrés de bons travailleurs et qui ont eu une conduite exemplaire, les moyens de se créer un intérieur fixe dont ils pourraient s'assurer la jouissance ou la possession par leur travail? » Ce vœu du promoteur des colonies de travailleurs libres en Allemagne est réalisé pleinement dans les colonies néerlandaises.

(1) *Die Heimath-Kolonie und die Besserungs-Kolonie*, par Eberhard Crone-meyer.



## Colonies libres de travailleurs libres fondées par la Société de bienfaisance néerlandaise (1).

### I

#### *Origine des colonies néerlandaises.*

Les colonies de travailleurs libres en Hollande remontent à plus de soixante ans : en 1814 le comité agricole de Frise, proposa pour la première fois, à la députation permanente de cette province, de procurer du travail aux hommes sans ouvrage par le défrichement de terres incultes.

En 1817, cette proposition était renouvelée : on demandait au roi l'établissement d'une colonie agricole pour des familles pauvres, sur les terres domaniales incultes, en Frise.

La misère était grande à cette époque. C'était après les guerres de l'Empire : la statistique constate qu'en 1816, il y avait en Europe des millions d'habitants sans aucun moyen d'existence, et un rapport du Ministre de l'Intérieur en Hollande, daté du 28 décembre 1816, évaluait le nombre des pauvres dans les provinces septentrionales à plus de 490,000. Dans certaines villes, un tiers de la population recevait des secours.

Cette idée d'occuper les bras sans emploi à la mise en culture de terrains restés jusque-là improductifs, fut bien accueillie par le public qui, d'instinct, comprit que le système d'assistance morale par le travail serait préférable aux secours matériels donnés sans compensation pour la société et toujours pénibles pour ceux qui les reçoivent.

C'est à ce moment que se leva en Hollande un homme qui parut tout désigné pour résoudre ce problème difficile. Cet homme fut le général Jean van den Bosch, né en 1780. Parti jeune pour les Indes, il passa par tous les grades de l'armée et en 1816, il était général-major. Sa haute position, son caractère énergique lui donnaient une grande influence et lui *assuraient à l'avance* le succès. Il fonda la Société néerlandaise de Bienfaisance, en 1818, avec le concours de plusieurs personnes notables. Il la plaça sous le patronage du prince Frédéric des Pays-Bas, qui en

(1) *Les Colonies agricoles du nord de la Hollande*, par Eileits de Haan. *Les Colonies agricoles libres de la Société de Bienfaisance*, par J. W. R. Gerlach.

fut le président, et lui-même en devint le directeur. Une commission administrative, fut nommée et l'œuvre commença.

Le but était de procurer du travail aux 500,000 pauvres qui en demandaient. Mais comment? Des travaux industriels ruineraient les fabricants déjà aux prises avec de grandes difficultés. Van den Bosch n'hésita pas : il accueillit l'idée déjà lancée dans le public en 1816 et fixa son choix sur les terrains incultes de bruyères pour les changer en terres fertiles par le défrichement. En Hollande, pays si riche en bruyères, le terrain favorable à cette expérience était facile à trouver. Le travail industriel ne devait pas être d'ailleurs entièrement proscrit. Lorsque les colons seraient empêchés de se livrer aux travaux des champs, on pourrait les employer à fabriquer avec la matière première que fournit l'agriculture, une partie des articles dont la colonie aurait besoin pour la nourriture, l'habillement des colons et autres objets nécessaires à la colonie, de sorte que tous les bras pourraient être employés.

Pour exécuter un plan si grandiose, il fallait de l'argent. — Comment le trouver? Van den Bosch proposa un moyen, simple selon lui. La charité publique est grande en Hollande, mais que de ressources inutilement gaspillées! Ces dons pourraient constituer un capital portant intérêts, c'est-à-dire être consacrés à l'amélioration du sol national et à la situation matérielle et morale des travailleurs malheureux auxquels on fournirait les moyens d'occuper utilement leurs bras. Sa maxime économique fut : « Celui qui ne travaille pas ne mangera pas », et il posa en conséquence la règle que le gain de l'ouvrier serait proportionnel à son travail. Ce vaste projet rencontra beaucoup d'opposition, mais Van den Bosch ne se laissa pas ébranler, et, en 1817, la Commission provisoire nommée pour en préparer l'exécution achetait le domaine de Westerbeekslot, dans la province de Drenthe, d'une contenance de 600 hectares; c'étaient des terres de bruyères et sablonneuses. Les travaux de défrichement commencèrent aussitôt. En 1818, une Commission définitive de 12 membres, sous la présidence du prince Frédéric, remplaçait la Commission provisoire et nommait Van den Bosch directeur. Une autre Commission aussi de trois membres fut chargée du service financier. On créa, en outre, une Commission de contrôle de 24 membres élus par les membres de la Société. La cotisation annuelle fut fixée à 2 florins 60 ou 5 fr. 35 c.

Pour établir un lien entre tous les membres de la société, on nomma des sous-commissions ou sections dans les chefs-lieux d'arrondissement, qui à leur tour nommaient des commissions locales ou comités dans les petites villes et villages.

La Société fut constituée le 1<sup>er</sup> avril 1818, et le 25 août elle posait la première pierre de la première ferme. C'était le point de départ d'une grande institution. L'année suivante, Van den Bosch put présenter à l'assemblée générale de la Société, le 5 août 1819, un rapport favorable, et la proposition de continuer la colonisation fut adoptée à l'unanimité.

A cette époque la première colonie fondée était habitée par 346 colons répartis en 52 fermes ; 86 sous-commissions de la Société avaient été établies dans les grandes villes et 669 dans les petites villes et villages.

Au 1<sup>er</sup> avril, le nombre des membres contribuables était de 21,187. Les cotisations et dons volontaires avaient atteint le chiffre en florins de 71,512 (150,000 francs environ au cours du change de cette époque, le florin étant calculé à 2 fr. 10 c.)

Peu après on fondait une deuxième et une troisième colonie comptant ensemble 150 habitations.

En 1820, le nombre des membres de la Société était de 23,000, dont les cotisations s'élevaient à fl. 93,511 ou 196,000 francs.

A cette époque, le rapport de la Commission de contrôle disait :

- 1<sup>o</sup> Les finances de la Société sont excellentes.
- 2<sup>o</sup> Elles sont administrées d'une manière économique.
- 3<sup>o</sup> La situation financière de la colonie ne laisse rien à désirer.
- 4<sup>o</sup> La Société jouit de la confiance absolue du gouvernement du pays.

A peine la troisième colonie était-elle terminée que l'on s'occupait déjà de la fondation d'une quatrième et on arrivait successivement au nombre de sept.

Tel fut le rapide essort de l'œuvre à ses débuts. L'entreprise avait réussi au delà de toute attente.

Dans la suite, ce vaste plan a dû être modifié : l'organisation actuelle de la Société remonte à 1859, époque où on reconnut la nécessité de restreindre l'entreprise, afin de se renfermer dans des conditions économiques mieux équilibrées. C'est cette organisation nouvelle que nous allons faire connaître d'abord, avant d'exposer les résultats de cette grande institution de bienfaisance

qui répondent d'une manière si complète aux espérances de ses premiers fondateurs.

Les nouveaux status de la Société furent approuvés dans leurs modifications successives par décrets royaux du 7 juillet 1859, et du 28 février 1878.

En voici le résumé :

## II

### *Organisation.*

#### **But de la Société.**

L'article premier indique son but : Le but de la Société est de contribuer à améliorer la situation de la classe pauvre.

L'article 2, le moyen de l'atteindre : prendre sous sa protection, dans ses colonies, des personnes auxquelles elle donne spécialement du travail agricole.

Elle se compose de tous ceux qui contribuent aux dépenses de l'œuvre pour une somme annuelle de fl. 2.60, environ 5 fr. 35 c. (art. 10).

#### **Administration.**

Elle est administrée par un Directeur, assisté de cinq commissaires (art. 22).

Le Directeur ainsi que les commissaires sont nommés par l'assemblée générale des délégués de la Société, qui fixe le chiffre des appointements du Directeur (art. 21 et 22).

Dans toutes les communes où les cotisations atteignent la somme de 52 florins, on forme une sous-commission ou section de la Société (art. 11).

Chaque section nomme un comité composé de cinq membres. Elle administre elle-même ses propres affaires conformément aux statuts; elle nomme un délégué à l'assemblée générale (art. 12, 13 et 17).

#### **Recrutement des travailleurs.**

La Société reçoit des familles entières ou des individus isolés : Les colons en famille sont reçus d'abord à titre de familles d'ouvriers, et les individus isolés à titre de pensionnaires. Les colons admis avec leur famille, après un certain temps et dans des conditions déterminées de moralité et d'aptitude pour la ges-

tion à leur compte d'une ferme, obtiennent une situation nouvelle supérieure à la première, celle de fermiers libres, ou Boërs, noms que les colons hollandais ont pris eux-mêmes dans le Transvaal, au sud de l'Afrique, lorsqu'ils se sont constitués en corps de nation.

Voici les articles qui règlent cette combinaison ingénieuse et bien propre à stimuler l'initiative individuelle et le zèle des travailleurs.

Nous les citons en entier car ils sont caractéristiques. L'article 5 règle la situation des familles de colons; il est ainsi conçu ;

« Les familles sont admises au début comme familles ouvrières.

On leur donne une habitation avec jardin et on leur fournit une première fois les habillements, le mobilier et les outils.

La Société leur procure de l'ouvrage contre un salaire équitable. Tous les bénéfices restent au ménage, déduction faite de ce qui leur a été donné en nature et de 10 0/0 du bénéfice mis en réserve pour la famille. On peut accorder un subside annuel à des familles qui ne trouvent pas dans les bénéfices ci-dessus énoncés de quoi vivre. Ce subside est mis à la charge de la section qui a envoyé la famille. Si cette section ne paie pas, la famille est renvoyée. Afin d'élever les familles de la condition d'ouvrier à celle de fermier libre, on lui apprend à être économe et à travailler pour son compte.

Aucun colon ne peut devenir fermier libre, que si l'administration juge qu'il possède les capacités et les ressources nécessaires.

Celui qui devient fermier libre a la libre disposition d'une ferme d'environ deux hectares et demi de terre, les semences nécessaires des pommes de terre à planter et le foin pour suffire aux premiers besoins.

Le fermier libre fait entièrement ses propres affaires. Il a la libre disposition de sa récolte qu'il peut vendre où bon lui semble. Il peut aller travailler où cela lui plaît, dans la colonie ou en dehors.

Il doit obéissance au règlement disciplinaire de la colonie. Il paie, comme location de sa maison et de ses terres, une somme à fixer par les commissaires. »

L'article 6 règle la situation des colons isolés :

« Les personnes isolées ont le titre de pensionnaires; elles sont placées autant que possible dans des ménages appartenant

à la même religion, et cela contre le paiement d'une certaine somme. L'assemblée générale peut cependant ordonner qu'une ou plusieurs petites habitations soient appropriées à leur usage. »

**Conditions d'admission.**

Les familles de colons sont admises sur la proposition des sections (art. 4).

L'admission est prononcée par l'Administration centrale aux conditions suivantes : 1° que le compte de placement de la section qui présente une famille, se solde par un actif de 1700 florins et 2° que la priorité sera toujours accordée à la section dont le solde favorable sera le plus élevé (art. 55).

L'explication du chiffre de 1,700 florins exigés de chaque section pour le placement d'une famille se trouve dans le devis estimatif ci-dessous, des frais de son installation dans une ferme.

Voici en effet le détail de ces dépenses de premier établissement :

Achat des terres à 40 florins l'hectare . . . . .	Fl.	100
Bâtiment . . . . .		500
Défrichement des terres . . . . .		206
Engrais . . . . .		110
Semences et plantes . . . . .		77
Habillements, 7 personnes à 19 florins . . . . .		133
Mobilier et outils . . . . .		124
Achats de 2 vaches. . . . .		150
Achat de laine, pour filer l'hiver . . . . .		200
Avances générales. . . . .		100
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>Fl.</b>	<b>1700</b>

Les individus isolés sont admis selon des conditions à établir par un arrangement avec les protecteurs ou les communes mais qui ne peuvent déroger aux règles suivantes : 1° tous les contrats ne se font que pour un an; 2° on doit payer pour chaque pensionnaire une somme de 60 florins et en plus une somme équivalente à l'insuffisance du travail fait par lui (art. 4).

Cette somme représente les frais d'installation et le trousseau.

#### Obligations des colons.

Les colons, ainsi qu'on l'a vu à l'article 5, doivent obéissance au règlement disciplinaire de la colonie. Les familles ou les personnes isolées qui ne veulent pas se soumettre à la discipline coloniale, ou qui par mauvaise volonté, paresse incorrigible, exercent une mauvaise influence sur les autres colons sont expulsés de la colonie (art. 9).

Les familles ou les personnes majeures qui veulent se retirer librement peuvent obtenir leur congé sur leur demande faite par l'intermédiaire de la section ou de toute autre personne qui les a envoyés.

Les mineurs n'obtiennent leur congé qu'à la demande de leurs parents, de leurs tuteurs ou que par décision de l'administration de la Société.

Chaque famille paie par semaine 35 cents de loyer ; 3, pour service médical ; 10, pour le fonds d'habillement.

Les pensionnaires isolés doivent payer sur leur salaire par semaine : 1 florin au profit de la maison où ils logent ; 3 cents, pour service médical ; 23 cents, pour le fonds d'habillement.

Ils reçoivent 20 0/0 de leur salaire comme argent de poche ; le reste est versé à leur crédit dans la caisse de réserve.

L'instruction obligatoire pour les enfants de 6 à 12 ans est parfaitement organisée. Les parents sont tenus d'envoyer leurs enfants à l'école ; ceux qui négligent ce devoir sont passibles d'une amende de 10 cents pour la première fois, de 15 cents pour la seconde et de 20 cents pour les autres fois.

#### Obligations morales de la Société.

Outre l'installation matérielle première, l'habitation avec jardin, l'habillement, le mobilier et les outils accordés, la Société s'engage par les statuts (art. 7) à faire donner aux enfants des colons une instruction qui développe à la fois leur intelligence et autant que possible leurs qualités morales et religieuses (art. 7).

L'établissement du culte complète les moyens d'instruction. Les trois cultes, catholique, protestant et israélite sont desservis par des ecclésiastiques de chaque communion.

Au point de vue sanitaire, la Société a le devoir de pourvoir aux soins médicaux des colons.

Enfin, au point de vue social, la Société s'est donné la mission d'assurer le bien-être des travailleurs en élevant la condition des familles d'ouvriers à celle de fermiers libres. Elle s'efforce de les habituer à la pratique des principes d'économie domestique bien entendue, à se diriger par eux mêmes et à travailler pour acquérir une situation indépendante, ce qui n'est possible que lorsque le colon peut montrer les économies qu'il a faites et prouver qu'il possède les capacités suffisantes pour diriger seul l'exploitation de la ferme,

C'est surtout ce côté social de l'œuvre de la Société qui est le trait caractéristique de la conception première de son fondateur, Van den Bosch, et qui en fait toute l'originalité. Et c'est aussi ce côté économique de l'entreprise qui en a assuré le succès définitif, malgré toutes les difficultés contre lesquelles elle a eu à lutter longtemps et que nous faisons connaître plus loin. L'œuvre a réussi, elle le doit à son caractère éminemment philanthropique et social. Inutile de dire que les fonctions des administrateurs à tous les degrés sont gratuites.

Telle est l'organisation de l'œuvre et les obligations réciproques des contractants : Administration et travailleurs.

### III

#### *Population et vie coloniale.*

Le nombre des colons engagés, à ces différents titres, dépasse le chiffre de 1800 et la superficie des terres mises en culture est de 2,010 hectares. C'est donc une petite société dans la grande vivant à part, dans des conditions économiques spéciales, avec des règles qui lui sont propres et ayant les unes et les autres pour but unique la protection du faible et le relèvement du pauvre par le travail.

Cette petite société constituée sur le double principe de la liberté et de la charité possède tous les organes de la grande : elle a ses écoles, ses églises et ses temples, ses instituteurs, ses pasteurs, ses prêtres, son médecin et trouve sa prospérité dans la moralité, l'économie et le travail de ses membres.

Elle a aussi ses tribunaux qui jugent des cas litigieux ; ce sont les conseils de contrôle et de discipline.

Le conseil de contrôle, composé d'un double élément, celui

que fournit l'administration et celui qui émane des colons eux-mêmes, d'un sous-directeur qui préside, d'un chef de section et d'un colon de chaque colonie. Le sous-directeur est nommé par les commissaires, le chef de section par le Directeur et les colons par les chefs de famille des colonies où ils demeurent.

Lorsqu'une plainte est formulée elle doit être adressée au président. Le conseil est réuni. La cause ainsi entendue, le conseil décide s'il y a lieu de la renvoyer au conseil de discipline.

Le conseil de discipline est composé du directeur, du comptable et de trois colons appartenant au conseil de contrôle. Au reçu de la plainte, le conseil est convoqué : il interroge le plaignant, les témoins et l'inculpé, et décide à la majorité des voix, s'il y a lieu à l'application d'une peine. La plus grande est le renvoi de la colonie !

Outre ces deux conseils, il y a un conseil administratif.

Ce conseil se réunit chaque semaine ; il traite des affaires courantes, examine les réclamations, les demandes de congé, les projets agricoles, industriels et se rend compte de l'état des travaux des colons.

C'est ainsi que vit cette Société en petit, avec toutes les garanties d'ordre, d'économie et de justice administrative et civile, sous la protection tutélaire de l'institution philanthropique qui l'a pourvue de tous les éléments de prospérité et de sécurité dont elle jouit pour l'avenir. Chaque famille est libre dans ses actions et mouvements, et elle se trouve en même temps protégée par l'institution qui l'a tirée de la détresse et l'a mise, une première fois, en possession des moyens de vivre qu'elle féconde elle-même par son travail. Le colon isolé, le mineur sans parents ont trouvé à la colonie une famille qui les reçoit à son propre foyer : le premier se suffit à lui-même par son travail, le second reçoit l'instruction et l'éducation qui lui permettront de pouvoir à son tour, son éducation terminée, se suffire aussi à lui-même par le même moyen : le travail.

#### IV

##### *Résumé historique de 1820-1859.*

La Société, il faut que nous le racontions ici, avant de parler de sa prospérité actuelle, a trouvé sur son chemin un écueil. Après le rapide essort qu'elle avait pris à ses débuts et les

nombreuses sympathies qu'elle avait rencontrées dans le public, elle ne put ou ne sut pas modérer son premier élan, ni résister à certains entraînements du dehors. Elle entreprit au delà de ses ressources et de ses moyens d'action et bientôt elle se trouva aux prises avec des difficultés financières et morales sérieuses. Ces difficultés vinrent de ce qu'elle ne sut pas résister, avec assez d'énergie, contre certaines tendances du public à lui envoyer comme travailleurs des hommes incapables de travailler, en se débarrassant ainsi sur elle du soin de nourrir ses invalides. Les communes, les bienfaiteurs, et l'État qui avaient traité avec elle, lui envoyèrent des vieillards et des infirmes et elle n'osa pas refuser ces non-valeurs. La maxime favorite de Van den Bosch qui devrait être la sauvegarde de l'œuvre : « que celui qui ne travaillera pas ne mangera pas, » devint bientôt inapplicable ! Il fallut nourrir cette population d'incapables au même titre que les travailleurs et l'arrivée de chaque colon qui devait être un gain pour la Société, devint une cause de perte en créant un déficit dans la production de la colonie. Aussi à partir de ce moment les difficultés financières ne firent elles que grandir. En vain le public fit des sacrifices répétés, en contribuant aux collectes charitables, en vain l'État accorda des subsides et des indemnités considérables, l'équilibre du budget devenait impossible : la Société avait créé des Colonies de travailleurs et elle s'était laissée imposer des dépôts de mendicité ; la crise était inévitable si l'œuvre ne parvenait pas à se débarrasser de l'élément ruineux qui paralysait ses efforts.

Après de longues et pénibles luttes, la Société y parvint enfin, la crise fut conjurée par l'accord qui intervint entre elle et l'État auquel elle rendit les établissements qui n'étaient que des maisons de correction pour les vagabonds et les mendiants. Avec la réglementation nouvelle de 1859 que nous venons de faire connaître, elle recouvra sa première liberté d'action et, avec elle, les éléments de sa prospérité. Les colonies n'étaient plus remplies que de travailleurs ; leur travail redevenait une compensation suffisante pour leur entretien et, de plus, s'il se produisait une insuffisance, la Société la mettait à la charge des protecteurs ou des communes qui lui avaient envoyés les colons. C'est en revenant ainsi aux principes qui avaient présidé à sa fondation, que la Société a retrouvé sa prospérité des premiers jours. Le nombre de ses souscripteurs

a été réduit, il est aujourd'hui de 5,000 seulement au lieu de 17,000 au début, mais ses charges ont été réduites en proportion. Elle a cédé à l'État les deux colonies de mendiants, Ommerschans et Veenhuizen; elle a fermé un de ces établissements d'orphelins et vendu d'autres colonies, n'en conservant que trois : elle a ainsi soldé tout son arriéré, équilibré son budget et consolidé son œuvre. En se restreignant, elle a, d'une part, mieux réglé sa marche et atteint plus sûrement son but; et de l'autre, en ne recrutant son personnel que parmi les travailleurs solides et volontaires, elle s'est assuré une compensation à ses sacrifices : par cette double mesure elle a ramené à elle le succès. D'autres colonies agricoles fondées uniquement pour les mendiants et les vagabonds ont aussi réussi, comme nous le verrons dans la suite de cette étude : c'est qu'elles sont dirigées non d'après le principe du travail libre, mais d'après celui du travail imposé. Le mélange de deux systèmes ne pouvait produire qu'un résultat désastreux.

Les deux établissements destinés aux vagabonds et aux hommes condamnés pour ivresse, qu'elle a cédés à l'État sont Ommerschans et Veenhuizen : ce sont des pénitenciers; Ommerschans est une ancienne forteresse, on disait à l'origine l'Ommerschans, la forteresse : l'établissement est entouré de larges fossés, des sentinelles y montent la garde. Les condamnés travaillent dans de grandes salles sous les yeux des gardiens. Une partie d'entre eux travaillent aux champs. Ce sont ceux qui acceptent volontiers le travail ou bien qui, en vertu du privilège que la loi hollandaise accorde aux prévenus de délits de vagabondage et de mendicité, se rendent d'eux-mêmes à la colonie de travail avant jugement et évitent ainsi la peine qui les aurait frappés. Veenhuizen, établissement surtout agricole, reçoit ces dernières catégories de travailleurs. Ces deux établissements répressifs de la mendicité, du vagabondage et de l'ivrognerie, sont parfaitement dirigés et atteignent leur but, tandis qu'entre les mains de la Société de Bienfaisance, ils ne pouvaient être qu'un *impedimentum* embarrassant sa marche : ils devaient être soumis à des règles de contrainte qui ne pouvaient convenir à des travailleurs libres. Les deux systèmes sont bons et conduisent au même but, à la condition qu'ils conservent chacun leur caractère propre. Fondée par des travailleurs libres, la Société néerlandaise devait renoncer à s'occuper de ces établissements où le

travail est imposé. Le succès pour elle n'était possible qu'à ce prix.

V

*Les trois colonies libres.*

Les trois établissements que la Société a conservés sont : Frédériksoord, Willemsoord et Wilhelminasoord. Le directeur habite la première de ces colonies et les deux autres ont chacune un sous-directeur. Elles sont situées dans les provinces de Drenthe, de la Frise et d'Overijssel. Elles ont, ensemble, une contenance de 2,010 hectares avec une population de 1,800 habitants. Elles sont traversées par de larges routes bordées de grands arbres. Elles sont divisées en petites fermes. Les maisons des colons sont situées sur le bord de ces routes, de distance en distance, toujours deux en face l'une de l'autre, et construites toutes sur un type uniforme pour éviter toute supposition de préférence. Devant chaque maison est un jardin bien entretenu de 12 mètres de largeur pour la culture des légumes et des fleurs. Autour de chaque maison sont les terres cultivées, les prés et les bois. La vue de ces habitations nombreuses, dont la plaine est parsemée, ne manque pas d'un certain charme lorsque le soleil brille et éclaire ces champs peuplés de travailleurs, surtout si l'on pense à ces terres incultes de bruyères qui donnaient au paysage un aspect désolé.

La Société a vraiment fait dans ce pays œuvre de civilisation et non pas seulement œuvre de bienfaisance; aussi pouvait-elle dire, dans l'un de ses rapports annuels, que celui qui a vu les colonies une première fois et qui n'en était pas encore membre, n'a jamais hésité à le devenir.

En 1879, la princesse Marianne des Pays-Bas, sœur du roi, visitait les colonies et elle écrivait sur l'album des visiteurs : « Depuis ma jeunesse, j'ai désiré de voir les colonies, je les ai vues le 26 et le 27 août de cette année 1879 et j'ai été heureuse de voir que tout marche bien et je souhaite que cela dure. »

Tout marche bien : c'est le témoignage que rendent aujourd'hui à ces établissements tous ceux qui les visitent.

L'instruction primaire y est donnée aux enfants des colons, dans les écoles publiques; la Société entretenait elle-même ses écoles; elle n'y dépensait pas moins de 10,000 francs par an.

Depuis la loi nouvelle sur l'instruction primaire, l'État a pris ces écoles à ses frais. La Société cependant dépense encore annuellement plus de 2,000 francs environ pour l'enseignement du dessin et autres branches facultatives qui complètent l'éducation des jeunes filles et des jeunes garçons qui les fréquentent en aidant à leur placement au dehors. Plusieurs d'entre eux, ces dernières années, sont devenus, en quittant l'établissement, instituteurs, employés de télégraphe et de chemins de fer.

Les deux églises protestantes sont desservies par deux pasteurs, dont l'un célébrait récemment la 25<sup>me</sup> année de son ministère; ministère bien modeste et tout de dévouement car la Société n'alloue à chaque pasteur qu'un subside de 300 francs par an. L'église catholique est desservie par un prêtre, et la synagogue, par un rabbin, mais les israélites étant peu nombreux, le rabbin s'occupe maintenant surtout de Veenhuizen, colonie de l'État.

Le service médical est parfaitement organisé. Le médecin des colonies y est à demeure et a sa maison dans la colonie. Il est sous les ordres du directeur et ne peut s'absenter pour plus de 24 heures sans autorisation. Un pharmacien est attaché à chaque colonie; dans les cas urgents, c'est le médecin lui-même qui prépare les médicaments. Il a cheval et voiture, et doit visiter chaque colonie au moins deux fois par semaine; les colons se rendent à sa consultation, chez le chef de sections, ou bien ils l'appellent directement dans les cas pressants. Le médecin fait un rapport à la direction tous les trois mois.

Le travail industriel n'est que secondaire dans les colonies. Il n'a pu être supprimé parce qu'il était nécessaire pour occuper les bras oisifs en hiver ou les membres de la famille des colons trop faibles pour les travaux des champs. Il est aussi nécessaire pour les besoins de la colonie. Ce travail industriel dans les colonies est de deux sortes. Il est fourni par l'industrie tributaire de l'agriculture, il fabrique des outils et instruments agricoles. Les colons ont des ateliers de tissage, de cordonnerie, de tailleurs, de menuiserie et des forges. Pour l'industrie du dehors, on a installé des ateliers où on fabrique des paillasons, des paniers. On a une fabrique de jute qui produit une quantité de 50,000 sacs à café pour le compte de la Société néerlandaise de commerce. La couture des sacs permet aux femmes et jeunes filles de gagner de bonnes journées. La colonie produit une partie de

l'osier nécessaire à la vannerie qui n'est pas limitée aux objets grossiers, mais produit des articles de fabrication soignée, imitation des fabriques allemandes et françaises, qui ont été remarqués à la dernière exposition d'Amsterdam. On utilise ainsi les bras inoccupés et on donne un métier aux hommes qui n'ont pas de goût pour l'agriculture.

L'agriculture est l'objet essentiel de l'Institution. C'est donc à l'exploitation agricole que la Société donne ses meilleurs soins, et sur laquelle elle concentre toute son activité. En 1878, le bénéfice net pour cette branche était de 5,823 florins.

Les différentes branches de l'exploitation sont les travaux de la ferme, l'élevage du bétail. Les écuries contenaient 200 têtes de bétail. Le bénéfice net pendant la même année avait été de 3,516 fl. 28 cents.

A ces travaux s'ajoutent :

1° Ceux du reboisement : on fait des pépinières pour les plantations de forêts. La Société en possède 320 hectares et sur le bord des routes, 20,000 arbres ont déjà été plantés. On n'avait vendu que pour 180 florins de jeunes arbres, la pépinière ayant été utilisée presque exclusivement aux plantations.

2° L'exploitation des tourbières. On avait fabriqué 450,000 tourbes, qui ont servi pour le chauffage de la colonie. Une très petite quantité a été vendue.

A cette époque l'avoir de la Société était de. Fl.	1,225,985
son passif de . . . . .	140,655

Ce qui donnait pour son actif le chiffre de . Fl. 1,085,328 et en francs la somme de 2,178,188 francs.

L'accroissement du capital a été produit par la plus-value des propriétés.

Un don récent d'un anonyme ayant permis de créer une école d'horticulture, on a obtenu une production de légumes d'une notable importance, qui a donné lieu à la fondation d'une fabrique de conserves qui a réussi au delà de toute attente. Elle a été fondée en 1882. C'est une fabrique modèle qui a déjà réalisé de beaux bénéfices, les terres de la colonie se prêtant très bien à cette culture de toutes sortes de légumes.

La vente du lait étant impossible, on a aussi organisé une fabrique de beurre et de fromage dont les produits se vendent très bien et sont d'un bon rapport.

VI

*Résultat économique et social.*

Grâce à l'activité déployée et aux améliorations successives réalisées dans la culture, la Société avait vu s'accroître en quatre ans, de 1878 à 1882, son capital de 50,573 francs. Elle avait reçu pendant ces quatre années en dons et legs la somme de 141,174 francs. En déduisant de cette somme la plus-value du capital, la dépense de la Société pour l'œuvre se réduit à 90,601 francs en quatre ans, soit par an 22,625 francs.

Ainsi toutes dépenses payées, y compris celles nécessitées pour 310 élèves dans les écoles, dont chaque année une moyenne de 45 égale à la moyenne des naissances, sont placés et se suffisent à eux-mêmes. La Société a dépensé chaque année pour faire vivre 1,800 personnes en totalité, avec tous les éléments complets d'une bonne installation sociale, la faible somme de 22,625 francs !

C'est là, il faut le reconnaître, une solution satisfaisante du problème que la Société s'est chargée de résoudre par le premier article de ses statuts : Contribuer à améliorer la situation de la classe pauvre.

Au point de vue économique, la solution ne laisse rien à désirer, car elle donne 12 fr. 50 c. par tête d'indigent, chaque année. Elle est surtout remarquable au point de vue social, car avec ce léger appoint des familles entières sont arrachées aux dangers de la misère dans les grandes villes, ramenées à la campagne pour la culture du sol. Leurs enfants y reçoivent une instruction solide et y apprennent à se suffire entièrement pendant qu'eux-mêmes jouissent de l'entière sécurité d'avenir qu'offre une situation bien établie ayant pour toutes conditions une conduite régulière et le travail.

Cette solution du problème : relever le pauvre par l'assistance morale que procure un travail agricole dans des conditions économiques les plus avantageuses, fait grand honneur à celui qui en a été le promoteur et à ceux qui en poursuivent, depuis de longues années avec tant de succès, l'application. Elle se recommande à l'attention de tous les hommes qui se préoccupent de trouver le moyen d'arrêter dans notre pays le dévelop-

pement de la mendicité et du vagabondage. L'expérience n'est pas de date récente, elle a fait ses preuves. Elle a d'ailleurs été faite aussi, sous une autre forme, pour les cités ouvrières de Mulhouse où elle a aussi parfaitement réussi. Il serait intéressant de la tenter en France pour les ouvriers de la campagne et de ramener ainsi au travail des champs, en vue d'un établissement durable, l'excès de population qui souffre de la faim dans nos grandes villes et y vit misérablement exposée à toutes les tentations de la misère et du vice.

Le Pasteur ROBIN.